

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2023-00922-S

Requérant(s)	Gertrud Heimbeck Noël, Chemin du Bez 6, 2824 Vicques
Auteur du projet	Gertrud Heimbeck Noël, Chemin du Bez 6, 2824 Vicques
Description de l'ouvrage	Installation d'un abri de jardin, pose d'une clôture et installation d'un robinet de jardin avec raccordement à l'eau; selon plans déposés
Cadastre(s), parcelle(s)	Vicques, 3383
Lieu-dit, rue	Chemin du Bez, 2824 Vicques
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAI
Plan spécial	Le Bez
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	12.06.2023
Échéance de la publication	22.06.2023

Ouvrages

Aménagement de la parcelle 3383 comme suit :
Arbres fruitiers demi-tige, haute-tige; Prairie fleurie; Petite haie; Arbustes fruitiers; Potager; Abri insectes, Biotopie à sec; Habitat ombragé
Abri de jardin 2380 x 2160 x 2380 mm, vert jonc RAL 6013
Conduite d'eau et robinet antigel C1000 à purge automatique

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Paie 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2023

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 9 juin 2023